



PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal

Séance du lundi 14 avril 2025 à 18h30

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Roger BAUNÉ, Maire.

Présents (6) : Roger BAUNÉ, Carine POGGI, Jean-Pierre EVRARD, Marie-Claude CHEVALIER-LACOMBE, Thierry FEUILLET, Jean-Michel MESTIVIER.

Absents excusés (2) : Émilie THOUARD
Grégory GAYON ayant donné pouvoir à Carine POGGI

Absent non excusé (1) : Marie-Laure DAVARD

Le Conseil a désigné Carine POGGI comme secrétaire de séance

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pourra délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Conseil a désigné Carine POGGI comme secrétaire de séance

Délibérations

- 2025-11 | Approbation du compte de gestion 2024
- 2025-12 | Approbation du compte administratif 2024
- 2025-13 | Affectation des résultats 2024
- 2025-14 | Budget primitif 2025
- 2025-15 | Vote des taux d'imposition 2025
- 2025-16 | Subventions accordées aux associations

Questions diverses

Tour de Table

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 21 février 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Février 2025 a été approuvé.

3. Délibération n°2025-11 Approbation du compte de gestion 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est conforme.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DECLARE

Que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE

Ce compte de gestion 2024.

4. Délibération n°2025-12 Approbation du compte administratif 2024

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Jean-Michel MESTIVIER, 1er Adjoint au Maire, ce compte administratif est examiné.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,
Par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

APPROUVE

Le Compte Administratif 2024.

5. Délibération n°2025-13 Affectation des résultats 2024

Constatant que le Compte Administratif 2024 présente :
Un excédent cumulé de fonctionnement de : 328 641.67 €
Un excédent cumulé d'investissement de : 21 469.94 €

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

DECIDE D'AFECTER

Les résultats excédentaires ainsi qu'il suit :

- Excédent d'investissement (R001) : 21 469.94 euros
- Excédent de fonctionnement (R002) : 328 641.67 euros

6. Délibération n°2025-14 Budget primitif 2025

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le Receveur Municipal
Vu le compte administratif 2024
Vu l'affectation des résultats de 2024
Vu l'ensemble des recettes et des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

VOTE**- Le budget primitif 2025 :****En fonctionnement****En investissement****Qui s'équilibre :****En fonctionnement à 591 453.67€****En investissement à 264 006.89€****A l'unanimité des membres présents.****7. Délibération n°2025-15 Vote des taux d'imposition 2025**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de garder les mêmes taux des taxes pour 2025. Cependant, il conviendra de rédiger la délibération en tenant compte des informations apportées par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,

Par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

FIXE

Les taux des deux taxes ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Taxe sur foncier bâti	17.98% + taux départemental : 24.40%=42.38%	17.98% + taux départemental : 24.40%=42.38%	17.98% + taux départemental : 24.40%=42.38%	17.98% + taux départemental : 24.40%=42.38%
Taxe sur foncier non bâti	44.50%	44.50%	44.50%	44.50%
Taxe d'habitation Résidences secondaires		13.97%	13.97%	13.97%

8. Délibération n°2025-16 Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement pour le budget 2025.

Le Conseil Municipal

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DECIDE

D'attribuer les subventions aux associations comme suit :

URNPA	100€
ACPG – CATM de St Laurent des Bois	75€
SOUVENIR FRANÇAIS	75€
ADMR	500€
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	40€
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS	100€
COMITÉ D'ANIMATIONS LAURENTIN	150€

D'un montant total de 1040€.

QUESTIONS DIVERSES

- Point travaux et subventions DETR
- Réfection de la D42 route de Lorges
- Point sur SIAEP Interconnexion Syndicat Autainville – Binas – Saint-Laurent-des-Bois avec Villerrmain

3# Prochaines dates de Conseils Municipaux :

- Vendredi 13 juin 2025
- Vendredi 5 septembre 2025
- Vendredi 24 octobre 2025
- Vendredi 19 décembre 2025

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Carine POGGI
Secrétaire de séance



Roger BAUNÉ
Le Maire


